Proposition présentée par les députés : M^{me} et MM. Eric Stauffer, Roger Golay, Thierry Cerutti, Henry Rappaz, Claude Jeanneret, Sébastien Brunny, Maurice Clairet, Olivier Sauty et Sandra Borgeaud

Date de dépôt : 20 août 2008

Proposition de motion

Tarifs d'électricité : 30% de hausse en 1 an, ça suffit! Où est passé le milliard de francs encaissé par les SIG ?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les usagers genevois ont subi en date du 1^{er} janvier 2008 une augmentation de 11 % des tarifs d'électricité;
- que le Conseil d'Etat, en date du 23 juillet 2008, a approuvé une nouvelle demande d'augmentation des SIG des tarifs d'électricité au 1^{er} janvier 2009 de 19 %;
- que la hausse totale de la facture d'électricité des usagers genevois a augmenté de 30 % en moins d'une année;
- que le canton de Zurich facture à ses usagers 50 % de moins que ce que facturent les Services industriels genevois à leurs usagers;
- que le canton de Zurich à l'instar de Genève qui ne produit que 21 % de sa capacité énergétique, produit 150 % de ses besoins;
- que le canton de Zurich a plus du double de la population que compte Genève;
- que le canton de Zurich a investi dans des barrages hydroélectriques dans les Grisons, lui permettant de couvrir largement ses besoins en matière énergétique, tout en en faisant profiter ses usagers;
- que les Services industriels genevois ont investi des centaines de millions de francs dans la construction de barrages hydroélectriques dans le Valais sans jamais en faire profiter les usagers genevois;

M 1835

 que les Services industriels de Genève ont perçu, c'est-à-dire encaissé, plus de 1 milliard de francs suisses en remboursement des investissements sur le dos des usagers genevois,

invite le Conseil d'Etat

- à refuser toute nouvelle hausse des tarifs d'électricité pour les usagers genevois;
- à préparer les démarches en vue de la vente des actions que détiennent les Services industriels genevois au sein d'EOS - Energie Ouest Suisse;
- à utiliser les fonds provenant de cette vente d'actions à l'étude et la construction d'une usine de géothermie (énergies propres) sur le canton de Genève, afin d'atteindre au minimum 80 % d'autonomie énergétique pour le canton de Genève;
- à entreprendre sans délai tout projet qui tendrait à augmenter l'autonomie de production d'électricité sur le canton de Genève;
- à obliger les Services industriels genevois à dénoncer les contrats de fourniture d'électricité avec la ville de Nyon et cesser tout approvisionnement en électricité à la ville de Nyon;
- à cesser toutes fournitures d'électricité en dehors du canton de Genève;
- à dire toute la vérité au Grand Conseil, respectivement à la population genevoise, de l'utilisation, et où est passé le milliard de francs que les Services industriels genevois ont encaissé sur le dos des usagers genevois en obtenant des tarifs préférentiels d'EOS et en laissant des tarifs d'électricité arbitrairement élevés;
- à divulguer publiquement le montant investi pour construire le siège des services industriels au Lignon et sa valeur actuelle estimée en cas de vente.

3/8 M 1835

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Il y a quelques années les SIG avaient inscrit dans leurs comptes une dette qui avoisinait le milliard de francs suisses. Aujourd'hui cette dette n'existe plus! Certains auraient pu se féliciter de cette bonne et rigoureuse gestion qu'affichent les SIG, en leur qualité d'établissement public autonome jouissant d'un monopole d'Etat, avec comme premier devoir la mission de fournir de l'électricité au meilleur prix à la population genevoise.

Malheureusement, la réalité est bien loin de la fierté, voire de l'arrogance, qu'affichent les Services industriels genevois.

Que s'est-il passé?

Nous avons subi 30% d'augmentation des tarifs d'électricité en à peine 1 an ! La dernière augmentation de 19% est catastrophique pour les professionnels, dont certains ont entrepris des démarches pour délocaliser leurs usines en Pologne! Ce qui augmentera encore le nombre de chômeurs à Genève.

Le 23 juillet 2008, le conseiller d'Etat Robert Cramer a avalisé l'augmentation. Il est à noter que le Conseil d'Etat a choisi la période des vacances estivales pour faire sa manœuvre, espérant qu'elle passerait inaperçue!

Voici un extrait du Point de presse du Conseil d'Etat du 23 juillet 2008 :

« Le Conseil d'Etat a approuvé la révision de la tarification de l'électricité des Services industriels de Genève (SIG) dès le 1er janvier 2009.

Cette révision entraînera une hausse de 10 à 15% pour les particuliers et de 25 à 30% pour les usagers professionnels.

Cette augmentation doit permettre aux SIG de faire face à la très forte augmentation de leurs coûts d'approvisionnement ainsi qu'au doublement du prix du transport de très haute tension imposée par le gestionnaire suisse de ce réseau.

La nouvelle législation fédérale en matière d'électricité interdit en effet aux SIG de répercuter la hausse du coût d'approvisionnement sur d'autres éléments que le prix de l'électricité.

La hausse des tarifs est dès lors indispensable. »

M 1835 4/8

A ce stade, un comparatif avec le canton de Zurich apparaît comme étant nécessaire.

Zurich

Dans les années 1980, le canton de Zurich a investi dans la construction, dans les Grisons, de barrages hydroélectriques dont ils sont aujourd'hui propriétaires. Le canton de Zurich est ainsi devenu producteur de sa propre énergie avec des coûts de production dits « de producteurs », ils n'ont donc nul besoin d'acheter l'électricité sur les marchés internationaux qui sont soumis à fortes pressions, dues notamment à l'augmentation des tarifs pétroliers. Les conséquences de la politique énergétique zurichoise font qu'aujourd'hui les usagers zurichois paient leur électricité la moitié du prix des Genevois. Vous l'aurez compris, les usagers zurichois – actionnaires des barrages hydroélectriques grisons – ont bénéficié pleinement de leur statut.

Genève

Dans les années 1980, le canton de Genève a investi dans la construction d'un barrage hydroélectrique dans le Valais au travers d'EOS - Energie Ouest Suisse.

La différence avec le canton de Zurich réside dans le fait que les SIG n'ont jamais répercuté leurs tarifs de « producteurs » auprès des usagers genevois à l'instar des Zurichois. Pire! Les SIG ont négocié un rabais d'environ 50% des tarifs d'électricité auprès d'EOS, un rabais dont l'usager genevois n'a jamais vu la couleur.

Par des mécanismes financiers qui pourraient être douteux, les SIG ont ponctionné pas loin de 1 milliard de francs à EOS par le biais des rabais négociés, c'était le plan PI.

Les SIG, forts de leur monopole d'Etat, forts de leur santé financière et de leur arrogance naturelle, on fait construire « le palais des SIG » sur le dos des usagers genevois, s'octroyant toujours dans la même logique les salaires les plus élevés de l'ensemble des fonctionnaires d'Etat (le salaire du président du conseil d'administration pour un poste à 40% s'élève à 400 000 F par an), sans même parler du 13e salaire perçu dès la première année de service, 100% du renchérissement du coût de la vie, plus la cerise sur le gâteau, des bonus représentant des millions de francs par année pour un encadrement déjà grassement payé. Le tout cautionné par le conseil d'administration et le Conseil d'Etat.

5/8 M 1835

Dans la situation de monopole que connaissent les SIG, nous pouvons parler ici d'impôt déguisé frappant aveuglément toute la population genevoise.

Situation actuelle

La société EOS est devenue EOS Holding, ce n'est plus une société à capitaux publics, mais une société à capitaux mixtes privés et publics. Ce qui veut dire que la notion de «service public» n'est plus l'apanage de cette société, qui aura comme nouvelle devise «rentabilité», c'est-à-dire, faire du fric sur le dos des usagers! De plus, l'un des nouveaux partenaires (Atel Holding SA) de cette société projette de construire une centrale nucléaire en Suisse alémanique! Voulons-nous de l'énergie nucléaire à Genève, si oui il faut le dire clairement et faire voter le peuple!

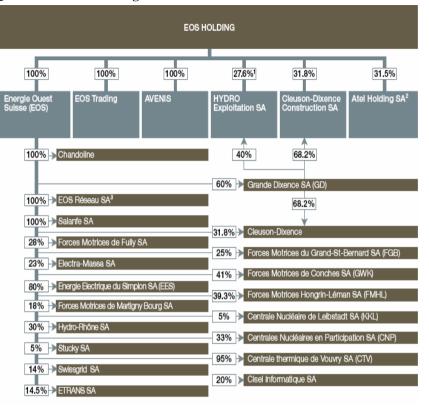
Qui compose cette constellation?

5 actionnaires détiennent 100% du capital d'EOS HOLDING:

Romande Energie SA	28,72%
Services Industriels de Genève	23,02%
Groupe ESA	22,33%
Ville de Lausanne (SIL)	20,06%
FMV SA	5.87%

M 1835

Que détient EOS Holding?



7/8 M 1835

Oui devrait contrôler?

CONSEIL DES POUVOIRS PUBLICS

Le Conseil des pouvoirs publics est composé de représentants des pouvoirs publics qui exercent la gestion ou la surveillance des actionnaires d'EOS Holding. Il est consulté par le Conseil d'administration sur les principaux objets d'intérêt public (soit notamment le service public, la politique énergétique et la politique d'approvisionnement) :

Robert Cramer, président Conseiller d'Etat, Genève Thomas Burgener, conseiller d'Etat, Valais Fernand Cuche, conseiller d'Etat, Neuchâtel Jacqueline De Quattro, conseillère d'Etat, Vaud Beat Vonlanthen, conseiller d'Etat, Fribourg Olivier Français, conseiller municipal, Lausanne

Les SIG sont condamnés à acheter environ 80% de leur consommation électrique sur le marché, ce qui veut dire : plus il y a de consommation, plus les SIG devront acheter sur le marché, plus l'électricité sera onéreuse pour la population genevoise. Raison pour laquelle nous demandons au Conseil d'État de faire interdire la livraison d'électricité pour la ville de Nyon qui fait partie du canton de Vaud, ainsi que toute autre livraison d'électricité en dehors du canton de Genève, tant et aussi longtemps que Genève n'aura pas d'excédent de production.

Vision à moyen et long terme

La présente motion demande au Conseil d'Etat d'envisager la vente des actions d'EOS Holding que détiennent les SIG, ce qui devrait rapporter plus d'un demi-milliard de francs. Elle propose également d'allouer ces montants à l'étude et la réalisation d'une usine de géothermie sur le canton de Genève.

Il est impératif que Genève investisse aujourd'hui dans une politique d'énergie durable en se fixant comme objectif d'arriver à l'autonomie énergétique cantonale.

Il existe certains projets comme l'usine à gaz du Lignon, mais ce n'est de loin pas suffisant, de plus l'usine à gaz reste tributaire d'achat de gaz sur les marchés internationaux. Le prix du gaz étant indexé sur celui du pétrole, les Genevois continueront à être les pigeons de la République!

M 1835

Une solution

Il convient d'étudier dans les meilleurs délais toute solution permettant d'obtenir une autosuffisance énergétique pour le canton. Si les politiques qui se sont succédé au pouvoir nous ont fait perdre toute occasion de posséder directement des barrages des Alpes – par ignorance, par leur silence ou, plus grave, par leur complicité – nous devons mettre à profit les nouvelles technologies et foncer dans l'innovation.

Nous proposons donc la construction d'une usine de géothermie à grande profondeur (6 à 8 km) qui pourrait produire une quantité d'électricité qui permettrait à Genève d'aller dans le sens d'une autosuffisance énergétique! Avec les installations existantes et celles prévues, nous pouvons imaginer dans une première étape d'arriver à environ 80% d'autosuffisance énergétique. Ce qui permettrait aux usagers genevois, comme ceux de Zurich, de ne plus être soumis aux conditions de marché et de pouvoir bénéficier de tarifs qui correspondent à la devise de tout établissement public autonome: «service public au meilleur prix », et non pas «rentabilité ».